

AVISU CESEC 2025-21¹
AVIS CESEC 2025-21

Rilativu à a
Relatif à la

Dumanda di finanziamentu di u retale di a Fibra per l'EPLÉ ' in u quattru di u prugramma corsu FEDER-FSE 2021-2027²

Demande de financement du réseau très haut débit des EPLÉ au titre du programme corse FEDER-FSE 2021-2027

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 10 d'aprile di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica relativu à a **Dumanda di finanziamentu di u retale di a Fibra per l'EPLÉ ' in u quattru di u prugramma corsu FEDER-FSE 2021-2027 ;**

Vu la lettre de saisine du 10 avril 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Demande de financement du réseau très haut débit des EPLÉ au titre du programme corse FEDER-FSE 2021-2027 ;

Après avoir entendu, Alexandre VICAN, chef du service des usages et des services numériques ;

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 40

NPAV : 1 (D. Luciani)

² Rapport AC 2025/01/098

À nant' à u raportu di Fabrice OGLIASTRO, per a cummissione pulitiche ambientale, asestu di u territoriu è urbanisimu addunita mercuri u 16 d'aprile di u 2025 ;

Sur rapport de Fabrice OGLIASTRO, pour la commission politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme, réunie le mercredi 16 avril 2025 ;

***U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 22 d'aprile di u 2025, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita***

Adopté par la Commission Européenne le 2 décembre 2022, le programme Corse FEDER FSE+ 2021 – 2027 compte 2 objectifs spécifiques dont le RSO 1.5 qui est de « renforcer la connectivité numérique » et qui vise à soutenir le déploiement des infrastructures numériques. La Collectivité de Corse souhaite tirer parti de cet objectif afin d'accélérer la transformation numérique du territoire et procéder notamment à la modernisation du réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse.

Le réseau territorial très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche de Corse est un service d'interconnexion des établissements scolaires entre eux afin de faciliter les échanges de la communauté éducative. Il compte 50 sites dont 45 Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ), la Collectivité de Corse, le Rectorat et l'Université de Corse.

La modernisation de ce réseau va permettre :

- D'interconnecter les EPLÉ et de leur donner l'accès au réseau RENATER (Réseau National de Télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) ainsi qu'au réseau Internet ;
- De sécuriser son architecture ;
- D'améliorer l'exploitation de l'espace numérique LEIA ;
- D'harmoniser les raccordements très haut débit des établissements ;

C'est pourquoi, une opération de rénovation et de modernisation de ce réseau a été votée en commission permanente de l'Assemblée de Corse en

juillet 2021. Aussi, un marché à bons de commande sur accord cadre a été conclu et lancé en 2022, pour une durée de 48 mois, avec l'entreprise Corsica Networks.

Le plan de financement de cette opération est prévu sur la période 2022 à 2026 pour un montant total de 2.500.000 € HT. La Collectivité de Corse demande un cofinancement pour 60 % de la somme prévue soit 1.500.000 € au titre de l'objectif spécifique RSO 1.5.

Compte tenu de la période compliquée d'un point de vue budgétaire, **le CESECC tient à féliciter** la Collectivité de Corse d'avoir été chercher des financements sur fonds FEDER.

Le CESECC salue d'autant plus cette initiative que ces fonds ont la particularité pouvoir venir financer des opérations déjà commencées mais non achevées, contrairement à la majorité des fonds de l'Etat.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI